

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 OCTOBRE

LE CONTRAIRE DE LA PROSPÉRITÉ

Les résultats de l'avènement au pouvoir se résumant dans cette question posée, en pleine Chambre, par M. Dugué de la Fauconnerie à M. Jules Roche, rapporteur général de la commission du budget :

« J'ai reçu d'un de mes électeurs, a dit M. Dugué de la Fauconnerie, une lettre dans laquelle il me signale que, depuis 1876, ses charges ont augmenté d'un quart tandis que ses revenus ont diminué d'un cinquième, et il me charge de demander à M. Jules Roche ce qu'il pense de cette situation. »

M. Jules Roche et ses compères ont trouvé plus commode de rire que de répondre.

Cette situation de l'électeur citée par M. Dugué de la Fauconnerie est, en effet, très comique.

D'autant plus comique que tous les électeurs en sont au même point.

La République a fait baisser progressivement toutes les affaires, et les républicains ont augmenté au fur et à mesure les impôts.

Une politique qui donne de tels résultats n'est-elle pas excellente ? Et les administrateurs qui provoquent de pareilles observations ne sont-ils pas les premiers administrateurs du monde ?

Ah ! comme le cabinet Floquet a bien raison de proclamer que l'opinion du pays est avec lui !

Il en est tellement convaincu que, pour éviter des doutes fâcheux à ce sujet, il a imaginé qu'il serait très sage de supprimer la grande consultation nationale qui, d'après la Constitution, doit avoir lieu l'année prochaine.

Puisque nous avons la confiance des électeurs, gardons-la, a-t-il dit ; il est inutile de procéder à des élections générales.

Et voilà comment est éclo le projet de renouvellement partiel.

Toute la révision est dans ce paragraphe, qui est destiné à lier les mains des électeurs qui demandent pourquoi la République leur a donné tout le contraire de la prospérité.

A LA CHAMBRE

Séance de samedi. — Si avec leur luxe de précautions défensives, messieurs les questeurs se contentaient de couvrir la Chambre de ridicule, nous n'aurions rien à dire ; mais il n'est sorte de vexations que, depuis quelques semaines, ils ne semblent avoir pris à tâche d'infliger à la presse parlementaire.

Les journalistes sont à peu près unanimes à trouver M. Madier de Montjau désagréable et solennellement burlesque, M. de Maby ennuyeux et M. Martin Nadaud trop drôle. Dame ! messieurs les questeurs ne sont pas contents. Et, comme M. Madier est un homme essentiellement haineux, ce mécontentement se manifeste par des persécutions chaque jour plus intolérables.

MM. Andrieux, Millerand et Anatole de la Forge ont très obligeamment porté à la tribune les protestations de la Presse.

Appuyé par l'énergumène Douville-Maillefeu, le répugnant Madier, dans ce langage grossier et violent qui lui est habituel, s'est défendu en diffamant la Presse et en menant à la Chambre avec la dernière impudence.

La discussion a été très chaude, très passionnée, accompagnée de trépignements, de batteries de pupitres, de vociférations, de clameurs assourdissantes. Assurément les journalistes parlementaires ne sont pas toujours bien sages, mais que seraient-ils s'ils se conduisaient comme de simples députés !

Au cours du débat, M. Andrieux avait déposé une motion réclamant aussi bien pour les députés que pour les journalistes, le rétablissement des anciennes facilités de communication.

La proposition était embarrassante, ca-

elle obligeait la Chambre à se prononcer soit contre ses questeurs, soit contre la presse parlementaire. On a tourné la difficulté en violant audacieusement le règlement.

Sur la demande des questeurs eux-mêmes, la majorité républicaine a refusé de statuer sur la proposition, encore qu'elle eût voté, au début de la séance, l'urgence et la discussion immédiate.

Vainement MM. le prince de Léon et Jolibois ont-ils énergiquement protesté en invoquant le respect du règlement, la Chambre a repris la suite de son ordre du jour, après avoir étouffé sous ses clameurs les protestations des orateurs de la Droite.

Mais la motion de M. Andrieux n'a point disparu ; elle n'a été qu'ajournée. Quand elle reparaitra devant la Chambre, il faudra bien que cette majorité républicaine dise franchement, nettement, si, oui ou non, elle approuve les vexations infligées par ses Madier à cette presse dont elle mendie chaque jour les éloges ou simplement l'indulgence.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est tenu, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Floquet a soumis à la signature du Président de la République un décret prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1889 le délai accordé aux étrangers résidant en France pour faire leur déclaration de résidence.

M. Goblet a fait savoir qu'il déposera samedi, d'accord avec son collègue du commerce, la convention commerciale conclue avec la Grèce.

L'amiral Krantz a annoncé qu'il venait de recevoir, du consul général de France à San-Francisco, un télégramme l'informant que le dernier courrier de Taïti ne contenait aucune nouvelle importante des îles de l'Archipel. Tout y est calme ; c'est ainsi que tombent les suppositions inquiétantes, ré-

pandues ces jours derniers au sujet des îles Marquises et des îles Sous-le-Vent.

M. de Freycinet a rendu compte de son voyage dans les Alpes-Maritimes et a fait connaître les mesures arrêtées sur place pour compléter notre système défensif sur cette partie de la frontière.

Il a ajouté que l'émotion qui s'était un instant produite dans les populations au sujet des chemins de fer de Digne à Nice, s'était complètement calmée, et que l'annonce de l'exécution simultanée des deux lignes avait dissipé toutes leurs préoccupations.

Nos ministres vont démocratiser les services de leur administration en excluant, par des mises à la retraite, « de toutes fonctions salariées », les individus qui, « par leur fortune personnelle », peuvent se passer des emplois qu'ils occupent « au détriment d'un grand nombre de citoyens n'ayant aucune ressource, et qui, par leurs talents, leurs mérites et leur zèle, rendront de réels services au pays et à la République ». — C'est ainsi qu'en ce moment on relève, d'après des renseignements particuliers figurant dans chaque dossier personnel, la situation de fortune de tous employés de tous grades dans les ministères.

DÉPART POUR LE TONKIN

C'est au 1<sup>er</sup> décembre prochain qu'est définitivement fixé l'embarquement des militaires de tous grades désignés pour aller combler les vides laissés par la mort ou le rapatriement dans les troupes du Tonkin et de l'Annam.

Le navire quittera le port de Toulon au jour dit, à midi.

INCENDIE A BORDEAUX

Samedi matin, vers trois heures, un violent incendie s'est déclaré dans la fabrique de salpêtre et d'engrais chimiques de M. Brun.

60 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

— Oui, car tu auras une charmante femme et une dot sérieuse. Te voilà substitué de Marseille. On ne pouvait mieux espérer. Plus tard, tu abandonneras le debout à la barre de la magistrature pour le bien assis dans le cabinet de ton beau-père.

— Jete de vrai donc tout tout ? absolument tout ?

— Il paraît et je m'en réjouis. C'est tout simplement, pour toi, paraît-il encore, que je me sois livré à mille extravagances, que j'ai voyagé par terre et par eau du boulevard des Italiens aux Pyramides d'Égypte, que j'ai été pris pour un fou et suis devenu artificier, que l'on m'a volé, que j'ai été duelliste, que j'ai fait des coupes dans l'Archipel et des stations en police correctionnelle.

— Sans compter ce que tu as dépensé ?

— Tu crois que j'ai beaucoup dépensé ?

— Tiens ! regarde mon compte : 13,000 fr. et des centimes.

— Tant mieux ! Je serai d'autant plus fier de ton bonheur qu'il m'aura coûté davantage. De

plus, constate en passant et une fois de plus l'influence du nombre 13 dans mon existence.

— Qui treize... mille francs. C'est cher !

— Non ! vraiment. Pour plusieurs mois d'imprévus et les résultats obtenus finalement et dont tu bénéficies, je trouve le total bon marché. Et si tu m'affectionnes toujours et me gardes quelque reconnaissance, c'est moi qui te revaudrai de la monnaie.

— Oh ! mon pauvre Camille !

— De tout ceci j'extrais une nouvelle théorie et je me trouverai, par là, largement payé de mes traverses et récompensé de tes joies. J'en puis les éléments suffisants dans les mésaventures que j'ai subies pour arriver à faire ton bonheur à toi. Car, enfin, te voilà heureux, n'est-il pas vrai ?

Daniel sauta une troisième fois au cou de Camille.

— Tu peux m'embrasser ; je ne l'ai pas volé.

— Mais, toi, à quoi vas-tu te décider ? te mettras-tu en quête d'une femme disponible ou persévereras-tu dans le célibat final ?

— Ma foi, je reviens à mon premier mouton, le célibat. Je sors d'une longue démonstration variée où la Providence a voulu me prouver, je crois, que je ne devais pas me marier. D'ailleurs, le mariage est-il l'état par excellence de l'homme, animal et raisonnable, indépendant et coutumier ? Je penche pour la négative.

— Tu penchais, il y a quelques mois et fortement pour l'affirmative.

— Avec l'expérience et les voyages, le point de vue a changé. Je m'en rapporte pour les conclusions à l'apôtre saint Paul.

— Soit ! mais je ne me déjais pas de te convertir, plus tard, en déployant à tes yeux les félicités et les tranquillités de mon ménage.

— C'est égal, avoir tant couru, tant souffert, tant aimé, tant rêvé, tant projeté pour offrir son cœur et sa main à une femme en puissance de mari et ta belle-mère !

— Pauvre Camille ! une drôle d'histoire tout de même, un mirage dont il ne te reste rien...

— Si, le diplôme d'artificier que je vais m'empresser d'encadrer et d'apprendre dans mon salon. Voilà un parchemin précieux et un titre que personne, je crois, ne peut produire dans son chartrier ou sur sa carte de visite. Lamprolotos Purotechnos. De plus, je dois, pour l'instruction de la postérité, tirer une leçon de mes mésaventures. Pascal l'a déjà formulée et cette formule s'étalera, moulée en lettres majuscules, dans un second cadre en pendant à mon diplôme.

— En quelle est-elle ?

— La voici. Écoute et fais-en ton profit comme j'en ferai le mien à l'avenir. « L'homme doit une partie de ses malheurs à ce qu'il ne sait pas rester dans sa chambre ! »

— Peut-être bien.

— Dewain, Daniel, nous partirons pour Marseille. Maître Mounine, esclave de son serment, doit attendre notre visite comme je la lui ai annoncée. Il me tarde de constater que l'avocat retors ne m'a point affiné. Une jolie future et une belle dot sont des trésors assez rares, surtout si l'on y ajoute toutes les qualités ménagères et les vertus morales que j'espère et que je te souhaite durant toute l'éternité de ton pèlerinage mortel et conjugal. Ainsi soit-il !

— Mais, à la noce, tu reverras ton idole, ma gracieuse belle-mère ?

— Non, je serai parti pour visiter, cette fois, les Pyramides.

— Après escale à la Cannebière. En attendant, tu vas me narrer de point en point et minutieusement ton voyage, depuis notre séjour à Marseille. Tu m'as fait soupçonner des histoires mirobolantes et je suis aussi alléché qu'impatient.

— Je veux bien. Toutefois et d'abord, songeons à aller dîner. J'ai terriblement faim ; les émotions m'ont creusé un gouffre dans l'estomac. D'ailleurs, je n'ai point oublié que je suis ton débiteur d'un pari perdu et il est temps que je me libère.

— Tu plaisantes, voyons ?

— Toute ma vie, je te le répète, je n'ai semblé faire autre chose que plaisanter. Est-ce ma faute si la Destinée donne ce tour à mes affaires ? Je



L'usine, située rue Mazarin, qui comprenait de vastes hangars, a été la proie des flammes.

Le feu, alimenté par des matières très inflammables, a été très énergiquement combattu par les secours venus de tous côtés.

On ignore les causes de ce sinistre.

Les pertes sont évaluées à 400,000 fr.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

\*\*\*

#### LA FIN D'UN NAVIRE

Nous avons dit que la *Belle Poule*, qui ramena de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon en 1840, et que l'on avait conservée jusqu'à présent à Toulon, allait être démolie.

On n'a pas oublié, à Rouen, le passage de la *Belle-Poule*, qui, après avoir fait escale au Val-de-la-Haye, à l'endroit où depuis une colonne commémorative a été élevée, passa sous l'arche centrale du pont suspendu — aujourd'hui disparu — qu'on avait, pour cette circonstance, décorée de drapeaux et de tentures funèbres.

Une médaille, dont les exemplaires sont assez rares, fut frappée en souvenir de ce passage. Elle représente à l'avers Napoléon sur son lit de mort, et au revers la décoration du pont suspendu.

Le *Petit Var* rappelle que c'est la *Guerrière*, qu'on installe en ce moment, qui doit être substituée à la *Belle-Poule*.

Mais, provisoirement, les marins vétérans seront logés à bord du transport l'*Entrepreneante*. Dans le transbordement, sur l'*Entrepreneante*, des objets qui se trouvaient à bord de la *Belle-Poule*, on a découvert deux plaques de 30 centimètres de largeur sur 40 de hauteur, portant les inscriptions suivantes, gravées au burin :

L'une, en cuivre rouge, d'un centimètre d'épaisseur, portait :

Septembre 1838. — Sous le règne de Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français.

Jurien, pair de France, préfet maritime ;

Bonard, directeur des constructions navales ;

Robert, directeur des mouvements du port ;

Bellanger, sous-directeur du port ;

Sochel, ingénieur de la marine.

L'autre, de la même épaisseur, mais en plomb, portait :

Planté sous la naissance (sic) de S. A. R. Louis-Philippe-Albert, comte de Paris, 1838.

Ces deux plaques avaient été mises sous la mâture, qui se trouvait à l'entrée de la vieille darse lors de sa construction, et avaient été déposées à bord de la *Belle-Poule*, il y a dix sept ans, lors de la démolition de la mâture.

\*\*\*

#### MORT DE BOUFFÉ

Bouffé, l'interprète de *Pauvre Jacques*, contemporain d'Auriol, de Derville, de Ponchard, de Frédéric Lemaitre, est mort, avant-hier, dans son château d'Auteuil.

suis très sérieux, moi ; ce sont les événements qui ne le sont pas. Allons dîner.

— Allons dîner !

— C'est un festin de vingt-cinq louis que tu ajourneras à la note de mes voyages. L'amour m'a fait perdre, quelques mois, la raison, et c'est un état délicieux. Puisque je suis obligé de la retrouver à jamais, laisse-la moi perdre une dernière fois, ce soir, en trinquant à notre amitié et à ton bonheur.

— Vingt-cinq louis de toasts affectueux. Seras-tu la dernière folie, Camille ?

— Mon ami, les folies du cœur sont les bonnes folies. Partons.

Et Camille, se levant, se pencha encore vers la douce photographie en lui jetant un regard de suprême regret et lui adressant un petit adieu de la main. Daniel ne voulut pas voir ; il se sentait attristé.

— Camille, dit-il, tu vas me conter ce que je brûle si bien d'entendre ?

— Oui, je commencerai à table et, comme ce sera long, je continuerai le long de mon cher boulevard des Italiens dont j'ai la nostalgie, et sur le trottoir de nos flâneries accoutumées.

— Et du photographe ?...

— Respect à l'amour malheureux !

FIN.

Il était né à Paris, le 4 décembre 1805, de parents peu aisés et ne reçut qu'une instruction fort élémentaire.

Retiré du théâtre depuis longtemps, Bouffé a joué encore à la représentation de retraite de Ferville, en 1863 ; il était officier d'académie.

\*\*\*

Nous parlons peu des théâtres de Paris ; et il faut vraiment un succès éclatant, extraordinaire, un triomphe qui agite et fasse courir toute la capitale, pour que nous consentions à en entretenir nos lecteurs.

Aujourd'hui, nous ne pouvons laisser passer sous silence *Roger la Honte*, le nouveau drame que l'Ambigu vient de représenter sous la signature de MM. Jules Mary et Georges Grisiér.

Depuis les plus célèbres victoires du drame, depuis la *Cause célèbre* et les *Deux Orphelins*, nous ne connaissons pas de triomphe plus grand, plus spontané, mieux mérité que celui de *Roger la Honte*.

C'est un chef-d'œuvre de sentiment juste, d'émotion vraie et poignante.

La petite Breton, la mignonne héroïne de neuf ans, dont vous avez entendu parler, est une poésie d'innocence et de grâce enfantine.

L'acte de la Cour d'assises, destiné à l'immortalité dans les annales du théâtre, est une merveille de réalisme et de pathétique.

Et cette étrange harmonie du terrible et du doux fait songer, malgré l'ambition du parallèle, à certaines scènes de Shakespeare.

Dans ce drame tout est sincère et senti.

C'est la grande force de leur œuvre, une œuvre qui vivra longtemps et renaitra souvent en de fréquentes reprises.

En résumé, l'Ambigu tient à l'heure qu'il est le plus grand succès parisien.

#### LES ENTERREMENTS CIVILS

Le Conseil municipal de Paris, trouvant qu'il n'y a pas assez d'enterrements civils, a voté, comme nous l'avons dit, une disposition portant qu'il y aurait dans chacune des mairies un registre destiné à recevoir les dernières volontés des citoyens qui veulent se faire enterrer civilement. M. Léon Donnat a combattu cette proposition avec grande énergie et a démontré qu'elle serait onéreuse et illégale ; mais tout a été inutile : la majorité a pensé qu'il y aurait bien des gens que l'on pourrait entraîner un jour à la mairie et que l'on déciderait, dans un moment de plus ou moins grande lucidité, à se faire inscrire sur le registre, et de cette façon, au bout de dix ans, de vingt ans, certains comités pourraient faire enterrer civilement des citoyens qui seraient morts très chrétiennement et dont ils arracheraient ainsi le cadavre à une famille chrétienne.

Dans l'idée des radicaux, cette création a encore un autre but que M. Léon Donnat a fait ressortir : c'est un but électoral. Quand un candidat se présentera pour les élections législatives ou municipales, on lui demandera s'il est inscrit sur le registre ; s'il a négligé cette formalité, il sera honteusement blackboulé.

#### L'ŒUVRE DE CITEAUX

La voilà donc jugée, cette affaire de Citeaux, autour de laquelle la presse républicaine a mené si grand bruit ; elle est jugée, et quiconque a froidement assisté aux débats, est sorti de la salle d'audience avec un haussement d'épaules. Que nous avaient donc annoncé les journaux radicaux qui menèrent violemment la campagne ? Deux cent cinquante enfants souillés, trente frères en correctionnelle. A les entendre, il semblait que le directeur lui-même de la congrégation dût sombrer dans cette ignominieuse catastrophe. Enfin, c'était le dernier coup porté à l'édifice ruiné de l'œuvre congréganiste ; c'était la débâcle générale allant porter ses épaves pourries dans un ruisseau de vices !

On a laissé dire. On demandait la lumière éclatante : la lumière a été faite. Les débats ont eu lieu au grand jour, devant l'opinion qui voulait suivre les moindres phases de ce procès misérable. Qu'est-il sorti de tout cela ? Cinq ou six condamnations infligées à tort et à travers à de tristes individus, nullement revêtus d'un caractère religieux, et que le vénérable supérieur de l'œuvre de Citeaux avait depuis longtemps déjà chas-

sés de l'établissement ; une série d'acquittements s'appliquant à de pauvres diables calomniés, que le procureur de la République Larget a la satisfaction d'avoir tenus injustement pendant trois mois sous les verrous ; dix francs d'amende à un prêtre, à qui on a voulu faire une querelle d'Allemand ; et cent francs d'amende à une religieuse accusée, sans preuves, d'avoir corrigé trop durement quelques moutards indisciplinés.

Eh bien, le voilà, le procès pour lequel le ban et l'arrière-ban de la presse radicale s'étaient donné rendez-vous dans le prétoire du tribunal de Beaune ; le voilà ce procès qui amena M. Sadi-Carnot à rapporter, avant le jugement, le décret proclamant d'utilité publique l'œuvre de la colonie agricole de Citeaux. Comptons-les, les coupables — en admettant que l'œuvre passionnée des magistrats bourguignons ne se soit pas laissée égarer par la haine, ce qui n'est rien moins que prouvé — comptons-les ; ils sont cinq, six, sept. Et voilà cette légion, cette armée de frères corrompus qui avaient, au dire du procureur de la République Larget, converti en école de libertinage l'œuvre de la colonie agricole de Citeaux. Ah ! il peut être fier du résultat obtenu ; pour élabousser les plus dignes, pour salir l'œuvre tout entière, il a fouillé les coins et recoins de la colonie ; il a fouillé jusqu'aux ruisseaux ; et il nous apporte, non pas avec talent, mais avec un dépit aigre, l'aveu mal dissimulé de son désappointement, de sa méprise, de sa défaite. Là où il croyait trouver un foyer de corruption, il n'a découvert que quelques fruits tarés qu'on avait depuis longtemps déjà jetés par dessus bord. Mais enfin, il avait trouvé quelque chose de sale. Il devait se montrer satisfait. Il y a ainsi des gens qui se contentent de peu !

Ca, il faudrait une fois pour toutes poser la question et s'entendre sur la valeur des mois. Qu'est-ce que la colonie de Citeaux ? Comment se recrute son personnel ? Quel est son but ?

Un jour, un homme de cœur et d'intelligence, qui s'appelait le père Rey, parcourant une merveilleuse étendue de terres, y découvre une ancienne abbaye, habitée en dernier lieu par des phalanstériens qui l'avaient abandonnée, après avoir englouti des millions dans la réalisation avortée d'un rêve creux. Cet homme a une idée féconde, un trait de lumière : Si on utilisait ces locaux, ces champs, ces plaines, en y recueillant tout ce que notre pays a d'enfants vicieux, malheureux, jetés sur le pavé de nos rues et la poussière de nos chemins ? Il n'a pas le premier sou du capital nécessaire à l'exécution de son gigantesque projet ! Mais l'idée est si noble, si française, si nationale, que les coffre-forts s'ouvrent devant lui ; et c'est la ville de Lyon qui de ses deniers fonde Citeaux.

Les locaux sont aménagés ; de tous les coins de la France les enfants arrivent, misères recueillies sous les tables de cabarets, enfances flétries par le vice, incendiaires de six ans, âmes et cœurs déflorés sont reçus avec empressement. Ils sont cinq cents, ils sont mille, ils ne connaissent que le mal. Quand ils sortiront de la colonie, ils ne feront plus que le bien. Misérables, ils seront vêtus ; ignorants, ils seront instruits ; désœuvrés, ils sauront un métier. Voilà l'œuvre, voilà le but ; et ce but a été atteint. Il ne s'agit pas de faire de la rhétorique, d'exalter une institution parce que l'idée qui l'anime au début était grande. Les chiffres sont les chiffres ; et ils nous prouvent que le résultat a dépassé toute espérance. Plus de cent mille enfants, entrés vicieux à Citeaux, en sont sortis avec la notion du bien et la possibilité de le pratiquer.

Et parce que dans ce mélange d'enfants tarés, amenés pourris à la colonie, il s'en trouvera quelques-uns, mettez dix, mettez vingt, mettez cinquante, qui, attachés à l'établissement, — d'élèves devenus surveillants, — auront conservé un reste de leurs vices, vous saperez l'œuvre par sa base ? Mais ce sera plus qu'un crime : ce sera une infamie !

Et supposez, ce qui arrive d'ailleurs, qu'une fois à même de gagner honorablement leur vie, ces enfants quittent à peu près tous la colonie, quels hommes trouverez-vous, assez oublieux d'eux-mêmes, du monde, de la famille, des moindres plaisirs, des hommes assez dévoués, pour se consacrer à l'éducation de ces enfants vicieux ? Les trouverez-vous dans la haute classe de la Société ? Allez donc, dandys

boulevardiers, bourgeois, hommes du monde, magistrats, allez donc vous atteler à cette œuvre d'abnégation, et tirer toute votre vie sur ce collier de misère, sans autre perspective, au bout du sillon péniblement creusé, que la satisfaction du devoir accompli !

Il s'en trouve pourtant, de ces cœurs dévoués, de ces hommes courageux qui se sacrifient à l'enfance vicieuse ; et qui, durant leur existence entière, s'efforcent de la ramener dans la voie du bien. Ce sont des hommes du peuple, anciens artisans, souvent anciens soldats, bouviers, vigneron, cultivateurs. Entrés là de leur propre gré, ils peuvent essayer leur dévouement à cette rude pierre de touche ; puis, s'ils se croient assez forts pour résister à l'épreuve, contracter des vœux temporaires et redevenir libres à l'expiration d'une année. Les voilà, ces religieux qu'on dit pestiférés et dont la prétendue corruption doit s'étendre à l'œuvre tout entière.

Et pourtant, c'est ainsi qu'on a jugé ; c'est sur l'initiative d'une conscience assez haineuse pour entreprendre des poursuites contre une telle institution, que le président de notre République a signé le décret enlevant à la colonie de Citeaux son caractère d'utilité publique. Et celui qui l'a signé est un compatriote, un homme du pays, qui connaissait l'œuvre dans ce qu'elle avait de grand et de sublime, un homme qui avait vu le merveilleux fonctionnement de la colonie de Citeaux ! c'est M. Carnot lui-même !

Nous aussi, nous en revenons.

A douze kilomètres de Nuits, au sommet d'une côte recouverte par les riches vignobles que dore aujourd'hui le soleil d'automne, un bourg, un village se dresse, dominant le plateau de son clocher austère. Vous suivez la longue allée de péupliers qui aboutit aux fermes, et vous avez sous les yeux le spectacle de la vie agricole dans ce qu'elle a de reposant et de grandiose. Ce sont les équipages de bœufs ramenant de la plaine une montagne de foin ; les tombereaux ployant sous les vendanges mûres, les charrues reluisantes qui viennent d'ouvrir la terre à la semence. On avance, et on entend le bourdonnement d'une ruche en travail, d'une industrie active ; c'est le charron qui répare les chariots, le forgeron qui frappe sur son fer, le bûcheron qui dégrossit son bois.

Qu'on entre et qu'on dise si les produits de cette jeunesse de Citeaux ne sont pas dignes de figurer à nos expositions, où d'ailleurs ils ont si souvent emporté la médaille. Ici, c'est une ébénisterie ; là, un atelier d'ajustage ; plus loin, la broserie ; plus loin encore, l'imprimerie, le brochage, la reliure, tous les corps de métier représentés. Soudain la cloche sonne, c'est l'heure du repas ; les bras s'arrêtent et un bruit vous arrive pareil à celui d'un régiment qui passe. Ce sont les élèves de Citeaux qui se rendent d'un exercice à l'autre, traversant les cours et les routes au son des fifres et des tambours.

Allez-vous visiter l'asile ? Le spectacle est plus curieux encore. Assis, les jambes croisées sur une estrade, des bambins de six ans, sous la direction d'une Sœur, taillent des étoffes, les bâtissent et les cousent ; ce sont des tailleurs en herbe qui, avant d'avoir l'âge de raison, savent s'habiller eux-mêmes des pieds à la tête.

C'est du commerce ! s'écriera-t-on. Eh quoi, quand les ébénistes ont sculpté leurs meubles, quand les cordonniers ont rempli leurs vitrines de chaussures, quand les tailleurs ont empilé leurs effets, les imprimeurs leurs livres, les mécaniciens leurs pièces d'ajustage, jetez-vous à la rue le produit de cette activité ? N'est-il pas juste que ces jeunes artisans recueillent le fruit de leur travail ? Mais triomphez ! Aujourd'hui, ils sont dix, là où ils étaient mille !

Ah ! si jamais homme, pendant cette triste campagne politique, a dû souffrir dans son honneur de directeur et de prêtre, c'est bien le digne et vénéré supérieur actuel de cette œuvre, le saint abbé Donat, qu'on vient de condamner à dix francs d'amende, sous prétexte qu'il faisait enterrer en cachette les enfants morts victimes des brutalités de leurs maîtres. Pénérez-vous à la colonie, allez voir sa chambre. Vous y verrez une planche recouverte de paille. C'est là qu'il dort, couché après les autres, levé avant le jour. Et qu'on ne nous dise pas que c'est de la légende. Nous en venons ; nous avons vu !



En vérité, quand on a conscience d'avoir recueilli la direction d'une telle œuvre, d'avoir contribué à sa prospérité, on peut s'en aller le front haut à la barre et s'entendre condamner à dix francs d'amende. En de pareils cas, ce ne sont pas les prévenus qui sont déshonorés ! — PAUL BONHOMME.

(Soleil.)

## NOUVELLES MILITAIRES

Observations d'un général en retraite sur les dernières promotions militaires, publiées dans le Figaro :

« La cavalerie est bien décidément la grande sacrifiée » dans l'armée française. Le décret qui vient de nommer treize officiers généraux ne contient aucune nomination dans la cavalerie, et il en résulte cette anomalie inexplicable autrement que par une raison préméditée de discrédit.

Trois colonels de cavalerie remplissent actuellement les fonctions de général de brigade, tandis que plusieurs des généraux, nouvellement promus, devront, faute d'emplois de leur grade, être mis dans la position de disponibilité. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### BARREAU DE SAUMUR

MM. les Avocats du Barreau de Saumur ont procédé à l'élection de leur bâtonnier pour l'année judiciaire 1888-1889.

M. Renault a été élu bâtonnier.

M. Richard a été élu secrétaire.

En conséquence, le tableau se trouve ainsi composé :

MM. de la Vèze.

Richard, secrétaire.

Boisson.

Breton.

Renault, bâtonnier.

Nous apprenons que M. le lieutenant-colonel Clément Belbèze, commandant en second l'Ecole de cavalerie, vient d'être nommé officier de l'ordre du Soleil Levant par l'Empereur du Japon.

Par cette distinction accordée au sympathique colonel, le Mikado a voulu reconnaître les attentions délicates apportées au Prince Impérial, son fils, pendant le séjour qu'il vient de faire à l'Ecole de cavalerie.

### L'AUTOMNE

Depuis quelques jours, nous jouissons d'une température non printanière, comme on le dit trop fréquemment, mais bien de plein été. Le mois de juillet a été moins chaud que ces derniers jours du mois d'octobre, et le raisin qui se cueille actuellement aurait produit un véritable nectar, si ce malheureux mois de juillet s'était mieux comporté ; mais, hélas ! autour de Saumur, les vigneronnes ne sont pas satisfaites, et, à part quelques privilégiées qui ont soigné leurs vignes avec intelligence — ceux-là feront du bon vin — la récolte sera médiocre. Le Midi, heureusement, a donné beaucoup cette année ; on en sera quitte pour boire un peu plus de Bordeaux que de Saumur.

Cette température exceptionnelle a invité les habitants à la promenade ; aussi, hier, tout Saumur était à la campagne.

A vrai dire, la campagne, par ces beaux jours d'automne, a bien son charme, et la poésie qui se dégage de ce paysage aux couleurs variées, la vue de ces arbres qui se dépouillent et dont on foule aux pieds les feuilles, cet air tiède qu'on respire à pleins poumons, avec d'autant plus de bonheur qu'on sent venir à bref délai la bise froide de l'hiver : tout cela donne au promeneur un charme, une mélancolie particulières. C'est avec regret qu'on voit le soleil se cacher. Ah ! que les jours deviennent courts ! Déjà les vieillards ! Qu'on voudrait bien revenir deux mois en arrière !...

Mais ne nous désolons pas trop : le baromètre reste toujours élevé dans notre région, nous prometant encore de belles journées.

Espérons donc que jeudi prochain, fête de la Toussaint, il nous sera permis de goûter une fois encore le charme de la promenade à travers cette belle campagne d'automne, chantée par tous les poètes, et de préférence, dessinée par tous les peintres.

### Publications de mariage.

Lucien-Louis Barreau, employé de commerce, de Saumur, et Désirée Machu, cartonnienne, de Paris.

Médéric-Louis-Boniface Pouchet, valet de chambre, de Jumièges (Seine-Inférieure), et Joséphine-Léontine Fisac, couturière, de Saumur.

Alfred-Edmond-Henri Gauthiot, négociant, de Saint-Lambert-des-Levés, et Marie-Louise Royer, sans profession, de Saumur.

Edouard-Emile Le Floch, mécanicien (veuf), et Marie Fressinet, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Denis Renault, propriétaire (veuf), de Saint-Cyr-en-Bourg, et Marie Fenneteau, sans profession, de Saumur.

BAGNEUX. — Le nommé René Robin, âgé de 70 ans, propriétaire au Pont-Foucharde, s'est asphyxié, mercredi, dans son domicile.

Le matin, les voisins n'ayant pas vu sortir ce vieillard, selon son habitude, ont pénétré dans la maison par la fenêtre après avoir brisé un carreau, et ils ont trouvé le cadavre étendu sur une descente de lit, ayant auprès de lui un fourneau dans lequel se trouvaient encore quelques débris de charbon.

Cet homme était malade depuis quelque temps, et on attribue ce suicide à ses souffrances physiques et morales, causées principalement par la conduite de ses deux fils qui ont abandonné la maison paternelle.

### COURS DE CHANT ET DE DECLAMATION

A Monsieur le Rédacteur du journal l'Echo Saumurois.

Monsieur le Rédacteur,

Encouragé par plusieurs habitants de cette ville, avec qui j'ai l'honneur d'avoir d'amicales relations, je viens me fixer à Angers, comme professeur, et y fonder une Ecole privée de chant et de déclamation, à l'usage des personnes du monde.

De plus, et en dehors des leçons particulières, je crée des Cours artistiques qui auront lieu deux fois par semaine, à des heures déterminées ultérieurement. Ces cours seront de deux ou trois heures chacun et comprendront : La formation de la voix, l'étude des vocalises, airs, duos, trios, musique d'ensemble, etc.

Le nombre des élèves pour ces cours étant forcément limité, il est nécessaire de se faire inscrire d'avance.

Ex-premier ténor des théâtres de Bordeaux, Lille, Bruxelles, Toulouse, La Haye, Marseille, etc., et Paris où, avant d'y professer, je suis resté treize années comme premier sujet au théâtre de l'Opéra-Comique. Je crois avoir acquis, dans ma longue carrière artistique, une expérience indispensable à l'enseignement du chant.

Si mon nom peut ne pas être inconnu et me mériter la sympathie des familles angevines, je m'empresserai de la reconnaître par ma sollicitude vis-à-vis des élèves.

Les cours et leçons particulières commenceront le 4<sup>er</sup> novembre prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec tous mes remerciements, l'assurance de mes sentiments distingués.

MONTAUBRY,

de l'Opéra-Comique, professeur de chant et de déclamation.

Pour tous autres renseignements, tous les jours de une heure à quatre heures, 20 bis, rue d'Alsace, Angers.

Nous savons que M. Montaubry a l'intention de consacrer un jour par semaine à la ville de Saumur, dans le cas où il recevrait des demandes d'élèves.

ANGERS. — L'approche du jour des Morts. — Depuis quelques jours, on travaille activement à la toilette des tombes, dans nos cimetières. En ville, les étalages des magasins de couronnes et objets funéraires sont des plus brillants. Cette année, comme les années précédentes, le jour consacré au souvenir des morts attirera, dans nos cimetières, une foule considérable et recueillie.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS

L'affaire du frère de Saint-Léonard

La poursuite intentée par M. le procureur

de la République contre le frère Camille, de l'Ecole de Saint-Léonard, vient d'aboutir à un joli fiasco.

La prévention s'est écroulée à l'audience, comme un château de cartes démolé par le vent.

De toute cette affaire, inventée par la malveillance et grossie par la mauvaise foi de la presse républicaine, il ne reste rien, absolument rien.

Le tribunal a prononcé un acquittement qui s'imposait à sa conscience et que ne peut manquer de ratifier celle de tous les honnêtes gens.

Demain, nous rendrons compte plus longuement de cette affaire.

### LA PÉTITION POUR LE RÉTABLISSEMENT DES PROCESSIONS A TOURS

Le 16 septembre, le nombre des signatures s'élevait à plus de huit mille ; aujourd'hui, il dépasse douze mille. C'est déjà un beau chiffre. On pourrait présenter la pétition, telle qu'elle, au conseil municipal, avant le 1<sup>er</sup> novembre, vu que la Saint-Martin est proche ; puis, si l'on n'obtient pas gain de cause, il sera toujours facile de continuer à recueillir des signatures jusqu'au mois de mai, afin de produire une manifestation encore plus imposante. Les Nantais n'ont pas réussi du premier coup à atteindre un but identique. Le succès est ordinairement le prix de la persévérance, que les Tourangeaux veuillent bien ne pas l'oublier.

POITIERS. — Mardi matin, un réserviste du 20<sup>e</sup> d'artillerie a eu le doigt arraché dans les circonstances suivantes : il attachait son cheval à l'écurie, quand celui-ci, faisant un écart, tira sa longe et emporta le doigt qui s'y était embarrassé.

### UN POULAIN VENDU 3,000 FR.

Un des plus intelligents cultivateurs des Côtes-du-Nord, M. Gilles Offret, de Tré-louarn, a vendu, le 20 octobre, au haras de Lamballe, son superbe poulain reproducteur Lami, pour le prix de 3,000 fr.

Ce magnifique animal avait déjà obtenu un premier prix et la médaille d'or au Concours hippique de Nantes.

### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 28 octobre.

La proposition Calvinbac sur les opérations à terme et le projet de loi sur le revenu déposé par M. Peytral ont provoqué deux journées de faiblesse après lesquelles le marché, rassuré par l'incohérence même de ces mesures, est rentré dans la voie de la hausse. Le 3 0/0 a varié de 82.62 à 82.32 pour remonter à 82.62 ; le 4 1/2 0/0 s'arrête à 105.75.

Le Crédit Foncier se retrouve à 1,370, sans changement. Parmi les obligations de cette Société, il en est une qui attire l'attention des acheteurs, c'est la Foncière à Lots 1877, remboursable à 400 francs et rapportant 12 francs. Elle devrait être au prix de l'obligation similaire de l'emprunt 1871 de la ville de Paris cotée 396 francs.

La Société Générale termine à 475 au lieu de 477.50.

La Banque d'Escompte est à 510 ; les résultats de l'exercice sont, dit-on, excellents.

L'action de la Société des Dépôts et Comptes courants reste cotée à 608.75. Huit jours à peine nous séparant de l'échéance de son coupon de 7.50.

Le Panama fléchit à 273.75. Cette réaction toute passagère est due aux agissements de la spéculation qui ne voit pas sans terreur approcher la liquidation. Le comptant continue à acheter sur ce marché ; en effet, l'action est demandée à 276.25. Les obligations à lots ont une excellente tenue.

La Compagnie Transatlantique partie de 550 a fait 552.50 et fluit à 560.

Les obligations de Porto-Rico sont à 296 et 297 ; les travaux de la ligne sont poussés très activement. Ces obligations jouissent de la garantie du gouvernement espagnol et leurs cours sont, à ce titre, susceptibles d'une hausse de 50 à 60 francs.

L'obligation des Immeubles de France se négocie à 385. Si on la compare aux obligations des chemins de fer non garanties par l'Etat, on voit que ces obligations, aux environs de 400 francs, sont remboursables dans un délai de 66 à 76 ans à 500 francs ; elles coûtent donc plus cher que l'obligation des Immeubles qui, elle, rapporte autant et est remboursable à 1,000 francs.

Moyennant le versement d'une prime unique ou d'une prime temporaire, la Foncière-Vie s'engage à payer au décès de l'assuré un capital déterminé, mais seulement dans le cas où ce décès aurait lieu dans un certain nombre d'années. Les capitalistes et banquiers peuvent trouver dans cette combinaison une garantie de leur créance.

Il ne se passe jamais une liquidation sans qu'il se produise sur le Panama un départ parfois assez élevé dont les plus petits porteurs peuvent bénéficier. Il leur suffit pour cela d'adresser leurs titres à la Petite Bourse directe, rue de la Bourse à Paris. En échange, il leur est remis en espèces la

valeur approximative des actions déposées. Les adhérents à cette combinaison ont le triple avantage d'encaisser, après chaque liquidation, le prix du départ, de jouir des intérêts du capital remis contre leurs titres, enfin de toucher à l'échéance les coupons de leurs actions.

Les Chemins de fer économiques sont à 365, cours dont il faut déduire le coupon échéant le 1<sup>er</sup> novembre qui sera payé à raison de 6 915 par titre au porteur et de 7.275 par titre nominatif.

Depuis 24 ans ! — Giraumont (Oise), le 12 mars 1888. — Depuis 24 ans je souffrais d'un mal d'estomac qui m'empêchait de travailler ; aucun remède ne me guérissait. Depuis que j'ai commencé à prendre vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, mon mal s'est calmé, et maintenant je ne ressens plus aucun malaise, j'ai même recommencé à fumer.

(Signature légalisée.) DÉCREMONT, débitant. A M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

## FABRIQUE DE CHAPEAUX LIVERANI

Reconnue pour vendre le meilleur marché de Saumur.

M. LIVERANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il arrive de Paris avec un choix considérable de chapeaux nouveaux pour hommes, dames, fillettes, garçonnet et bébés.

Chapeaux pour hommes depuis 3 fr. 60, jusqu'à tout ce qui se fait de plus beau dans les premières maisons de Paris.

Tous ces articles, de premier choix, sont vendus très bon marché, parce que le chiffre d'affaires que fait la maison LIVERANI lui permet de prendre un petit bénéfice.

Chapeau castor, quatre teintes, à 8 fr.

### Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÈB

LUNDI 29 Octobre 1888

## CLARA SOLEIL

Comédie en 3 actes, de MM. GONNET et P. DE SIVRAC.

### L'amour qué qu'c'est qu'ça

Vaudeville en 1 acte, de MM. CLAIRVILLE, TRIBOUST et DELACOUR.

### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 30 octobre

Clara Soleil, comédie en 3 actes.

Judi 1<sup>er</sup> novembre

Barbe-Bleue, opérette.

## BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de Marchandises

## GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, Succ.

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Eviter les contrefaçons

## LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Librairie ABEL PILON, rue de Saumur, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Houx-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAIN DE

FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

## INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui

rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.



# BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — Place du Ralliement — ANGERS

Maison principale : PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

**VÊTEMENTS** tout FAITS et SUR MESURE, et tout ce qui concerne l'**HABILLEMENT** pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

EXPOSITION ET MISE EN VENTE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS D'HIVER

HOMMES ET JEUNES GENS	ENFANTS	ARTICLES DIVERS
Complets veston, drap fantaisie, depuis ..... 35 fr.	Costumes marins, en jersey, depuis ..... 17 fr.	Gilets de chasse droits, maillot fort, depuis ..... 7 fr.
Complets veston, façonné ou cheviot, depuis ..... 51 »	Costumes marins, molleton, cheviot, depuis ..... 25 »	Gilets de chasse croisés, — depuis ..... 11 »
Les mêmes pour jeunes gens ..... 32 et 24 »	Complets blouse, laine fantaisie, depuis ..... 15 »	Chemises en flanelle, fantaisie, depuis ..... 2.50
Jaquettes, façonnées, ou cheviot, depuis ..... 32 »	Complets Louis XV, nouveauté, depuis ..... 25 »	Chapeaux feutre souple, hommes et enfants, depuis ..... 3.75
Redingottes, façonnées, ou cheviot, depuis ..... 43 »	Complets Régent, faux-gilet, depuis ..... 24 »	Capes feutre, nuances variées, depuis ..... 3.50
Pardessus droits, drap fantaisie, depuis ..... 24 »	Complets veston (3 p), drap fantaisie, depuis ..... 20 »	Capes anglaises « Christh et Jonhson », depuis ..... 10.50
Les mêmes pour jeunes gens ..... 16 »	Pardessus droits, drap toutes nuances, depuis ..... 13 »	Berets et casquettes, pour hommes et enfants, depuis ..... 1.25
Usters, avec pèlerine haute nouveauté ..... 35 »	Pardessus marins, cheviot, molleton, depuis ..... 16 »	Botines veau, double semelles, pour hommes, depuis ..... 16.75
Les mêmes pour jeunes gens ..... 32 »	Pardessus à plis, 1er âge, haute nouveauté, depuis ..... 16 »	Botines veau, à crochets, pour garçons, depuis ..... 7.25
Usters, à capuchon, imp. d. façonné ..... 48 »	Pelerines à capuchon, drap bleu, depuis ..... 4.50	Confortables pour apart, hommes, dames, depuis ..... 4 »
Pelerines vosgienne, molleton ..... 17 »	Pelerines vosgiennes, avec col, capitonné, depuis ..... 11 »	Robes drap noir, doublé molleton, pour enfants, depuis ..... 9.50
Vestons d'intérieur, ornés ..... 20 »	Capotes avec cap., satin noir caoutchouc depuis ..... 30 »	Chaussettes laine pour hommes, depuis ..... 1.25
Robes de chambre, ourtées ..... 25 »	Macfarlanes fillette, tissus imperméable depuis ..... 9.25	Gants tricot anglais, haute nouveauté, depuis ..... 1.25
Pantalons, haute nouveauté française anglaise ..... 13 »	Vareuses, molleton doublé laine, depuis ..... 14 »	Parapluies silésienne inusable, depuis ..... 6.90
Pantalons-Reclame, drap fantaisie ..... 9 »	Tabliers à pièce, croisé noir, depuis ..... 3.50	Plaids et couvertures de voyage, depuis ..... 7.50

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

Expédition et Remboursement FRANCO à partir de 25 fr.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BEDON

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Bedon, cafetier et maître d'hôtel à Montreuil-Bellay, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se rendre le mercredi 31 octobre 1888, à 9 heures du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur le remplacement ou le maintien du syndic.

Le Greffier, GAUTIER.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT

Pour cause de départ

UNE PROPRIÉTÉ

Sise au Bas-Bagneux, près Saumur,

COMPRENANT

Maison d'habitation AVEC BEAU JARDIN

Sur le Thouet.

S'adresser, pour traiter : à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard, et, pour visiter les lieux, à M. ARMINOT, propriétaire.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1<sup>er</sup>. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2<sup>er</sup>. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3<sup>er</sup>. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

Petite JUMENT hongroise, très douce, taille 1 m. 46.

A VENDRE pour cause de départ.

S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME

DE LA

TOUR DE MENIVE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Cuisinières; poêles; Salamandres à feu visible; Bourrelets pour portes; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

Etude de M<sup>e</sup> F. VERLET, notaire à Fontevault.

A VENDRE

A l'amiable

LA PROPRIÉTÉ

DE

L'ANCIEN MOULIN

De Pas-de-Loup,

Situé commune de Saix

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et bois; le tout d'une contenance de 4 hectares 87 ares 63 centiares.

Rendez-vous de chasse.

S'adresser, pour traiter, soit à M. RONDEAU, expert à Brézé, soit à M<sup>e</sup> VERLET, notaire.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Rue Saint Jean, n° 50, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOUZEAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de Chapellerie et Coiffures en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleures fabriques, et qu'il vendra à des prix très modérés.

Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.

Spécialité de Coiffures pour Enfants

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

SUCRE

PUR CANNE POUR VENDANGES

à 70 fr.

LES 100 KILOGR.

Entrepositaire : A. COURTET, Saumur.

Se charge également de donner tous les renseignements

EPICERIE PARISIENNE

M<sup>on</sup> IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70  
— à trous... » 90  
— de l'Etoile... » 1 20  
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35  
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 2 30  
Sucre 1<sup>er</sup> choix, le kilog... » 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC<sup>r</sup>

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE